

FICHE D'INSCRIPTION EMPRUNTEUR adulte

nom (s) et prénom (s) des adultes

nom, prénom

nom, prénom

adresse détaillée :

n°, rue:.....

bâtiment, immeuble, villa :

code postal :.....commune :

téléphone :..... portable :

mail :

année de naissance :.....**sexe** :

année de naissance :.....**sexe** :

profession :

.....

pour les étudiants:

année d'étude..... établissement:.....

année d'étude..... établissement:.....

j'ai pris connaissance du règlement de la médiathèque (*au verso*)

j'ai pris connaissance du règlement internet (*au verso*)

j'ai pris connaissance du Droit à l'image (*au verso*)

lu et approuvé

date et signature



EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

sont exigés dans l'établissement :

- ◆ La carte d'abonnement est obligatoire pour le prêt
- ◆ Le calme et le respect des autres usagers
- ◆ Une tenue correcte
- ◆ Le soin porté aux documents
- ◆ Ne pas déranger l'ordre de rangement des collections
- ◆ Effets personnels et documents sont placés sous la responsabilité de l'utilisateur
- ◆ En cas de perte ou de dégradation de documents :
- ◆ Remplacement par le même titre (même collection - même éditeur)
- ◆ Sinon, émission d'un titre de recette d'un montant égal au prix du document
- ◆ Tout manquement au règlement pourra entraîner des sanctions

Le règlement est affiché dans la salle d'Usuel de la médiathèque municipale

CONDITIONS D'UTILISATION DES POSTES MULTIMEDIA-INTERNET

Les postes ne sont accessibles qu'aux personnes inscrites à la bibliothèque sur présentation de leur carte d'adhérent. Réservation indispensable lorsqu'il y a du monde, l'utilisation est limitée à 30 mn par jour. Chaque poste est prévu pour une personne, les enfants de moins de 10ans doivent être accompagnés d'un adulte. Le chat, les forums de discussion et les jeux (autres que ceux mis en favoris par le personnel de la bibliothèque, pour le poste enfant) ne sont pas autorisés ainsi que les sites à caractères pornographique, raciste ou xénophobe. Malgré notre vigilance, et la mise en place d'un contrôle parental et d'un contrôle à distance, il est à noter que l'accès à certains sites sensibles reste possible, nous dégageons la responsabilité de l'établissement sur ce point. L'utilisateur s'engage à ne pas consulter de sites payants. Les disquettes et les disques CD personnels sont interdits, les clés USB autorisées. Toute tentative de modifier le paramétrage ou d'outrepasser le logiciel installé sera considérée comme une tentative d'intrusion au sens de l'article 323-1 à 323-5 du Code Pénal. Selon la gravité des faits, l'utilisateur encourra des sanctions. 0,15 cts d'euro la page imprimée

DROIT A L'IMAGE

J'autorise la ville de Cagnes sur Mer à utiliser le(s) cliché(s) photographique(s) réalisé(s) par ses services, me mettant en scène ainsi que mes enfants à la médiathèque municipales et sur les lieux d'animation organisés par cet établissement.

Cette autorisation porte sur l'ensemble des documents édités à titre gracieux par, ou pour le compte de la ville de Cagnes sur Mer, sur tous types de supports de reproduction (imprimés ou informatiques).

Je reconnais la validité de ce document, à compter de la date de la signature, et m'engage à ne réclamer aucun droit de reproduction, dans les conditions énoncées ci-dessus.